

l'Europe
s'engage
en France

Comité Régional de Formation

Mesure 111 Volet A et B

Mercredi 9 Novembre 2011

DRAAF Rhône Alpes

SREADER - SRFD

avec le **FEADER**



Rhône-Alpes Région

Mesure 111 – Novembre 2011

Ordre du jour CRF 9 nov 2011

- **Présentation commune des deux volets A et B de la 111**
 - Circulaire 2011: nouveautés et points importants 111A et 111B
 - Thématiques abordées par les deux volets
 - Bilan financier et prospective - fin de programmation FEADER
- **Volet 111A**
 - Présentation et avis sur les dossiers pour 2012
- **Volet 111B**
 - Présentation et avis sur les dossiers déposés
 - Echanges avec les cofinanceurs sur les plans de financements
 - Echanges sur la procédure de demande de subvention pour 2011

avec le **FEADER**

OBJET DE LA MESURE 111

VOLET 111A

► Formation professionnelle

- Réalisation d'actions (Organismes de Formation) ou la mise en œuvre de programme (Organismes Coordinateurs) de **formation professionnelle continue**
- Mise en œuvre de **programmes d'ingénierie de formation d'envergure régionale** portés par les Organismes Coordinateurs

VOLET 111B

► Actions collectives d'information et diffusion de connaissances scientifiques et pratiques innovantes

telles :

- organisations de **journées/colloques**,
- actions de **démonstration**,
- formation-action,
- Diffusion de **supports pédagogiques**,

ET

- Actions d'ingénierie de projet/formation



Un même public cible :
les ACTIFS des secteurs agricole, alimentaire et forestier

avec le **FEADER**

CIRCULAIRE DE MISE EN OEUVRE

l'Europe
s'engage
en France

- ▶ Parution en 28 novembre 2008 → 21 février 2011
(DGER/SDPOFE/C2011-2003 / DGPAAT/SDDRC/SDG/C2011-3007)
- Cadrage commun aux deux volets, et précision spécifique à chaque volet
- **TMAP** : 100% sauf pour les actions à destination de secteur de l'agroalimentaire → **60%**
- **Cadrage sur éligibilité du public cible** :
 - les porteurs de projet ont la responsabilité de vérifier l'éligibilité du public cible et de tracer leur participation à l'action.
 - vérification et justificatifs à fournir adaptés aux différents types d'actions (111B)
- **Indicateurs de réalisation** : obligation réglementaire communautaire
- **Contrôles** :
 - « présents » (111A) : **communication date et lieu 15j avant chaque session**
 - et « non présents »(111A et 111B)

avec le **FEADER**

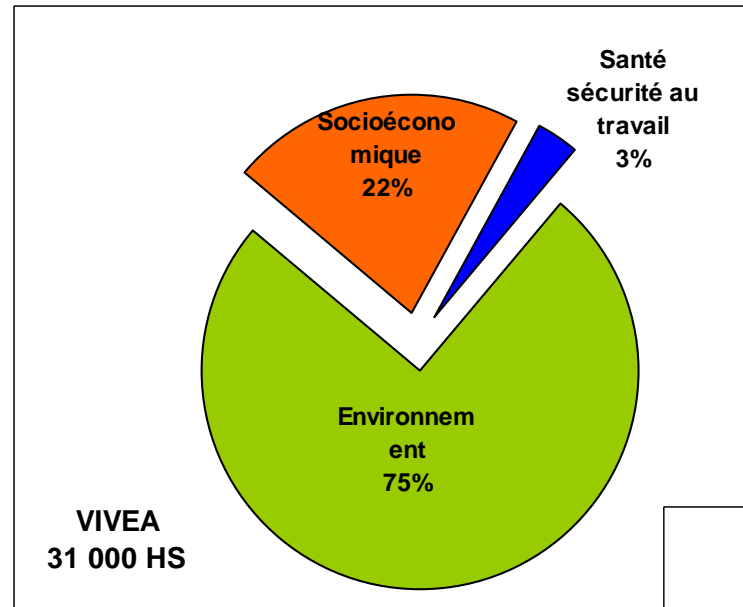


Rhône-Alpes Région

Mesure 111 – Novembre 2011

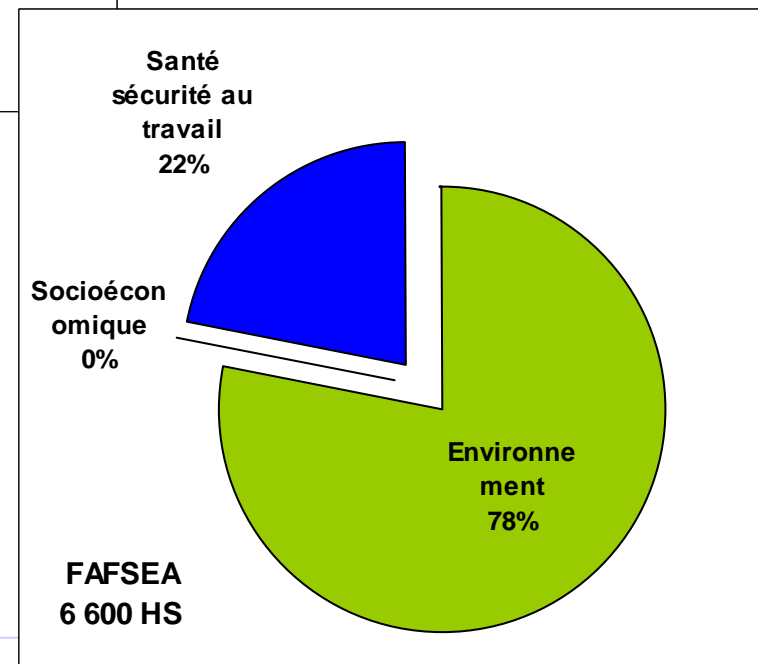
Volet 111A

► Bilan des actions 2010



URACOFRA
2 000 HS
100% sylviculture

AGEFAFORIA
Pas d'analyse

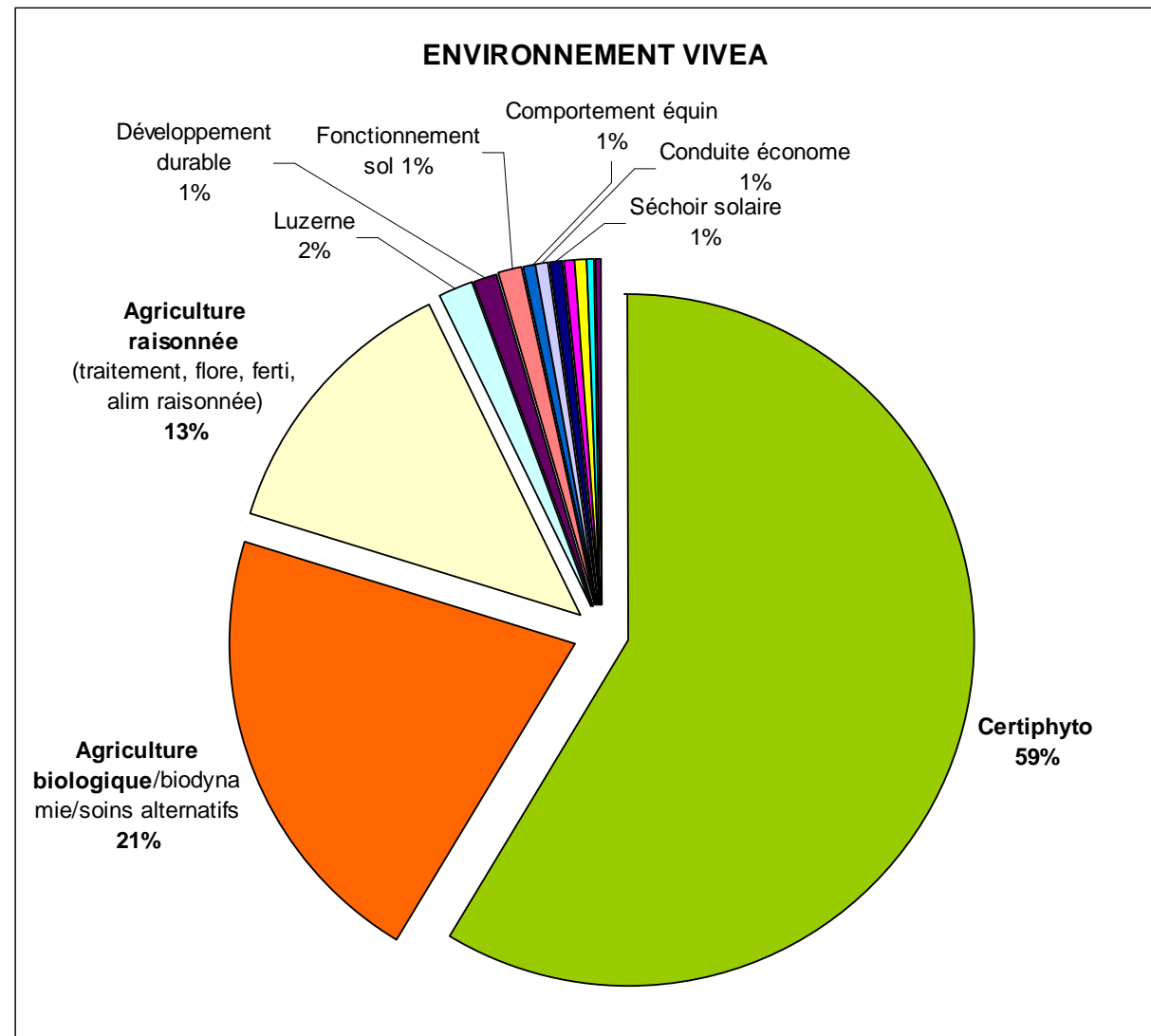


Total
39 600 Heures Stagiaires

avec le **FEADER**

Volet 111A – Bilan des actions 2010

l'Europe
s'engage
en France



avec le **FEADER**



Rhône-Alpes Région

Mesure 111 – Novembre 2011

Volet 111A – Bilan des actions 2010

l'Europe
s'engage
en France

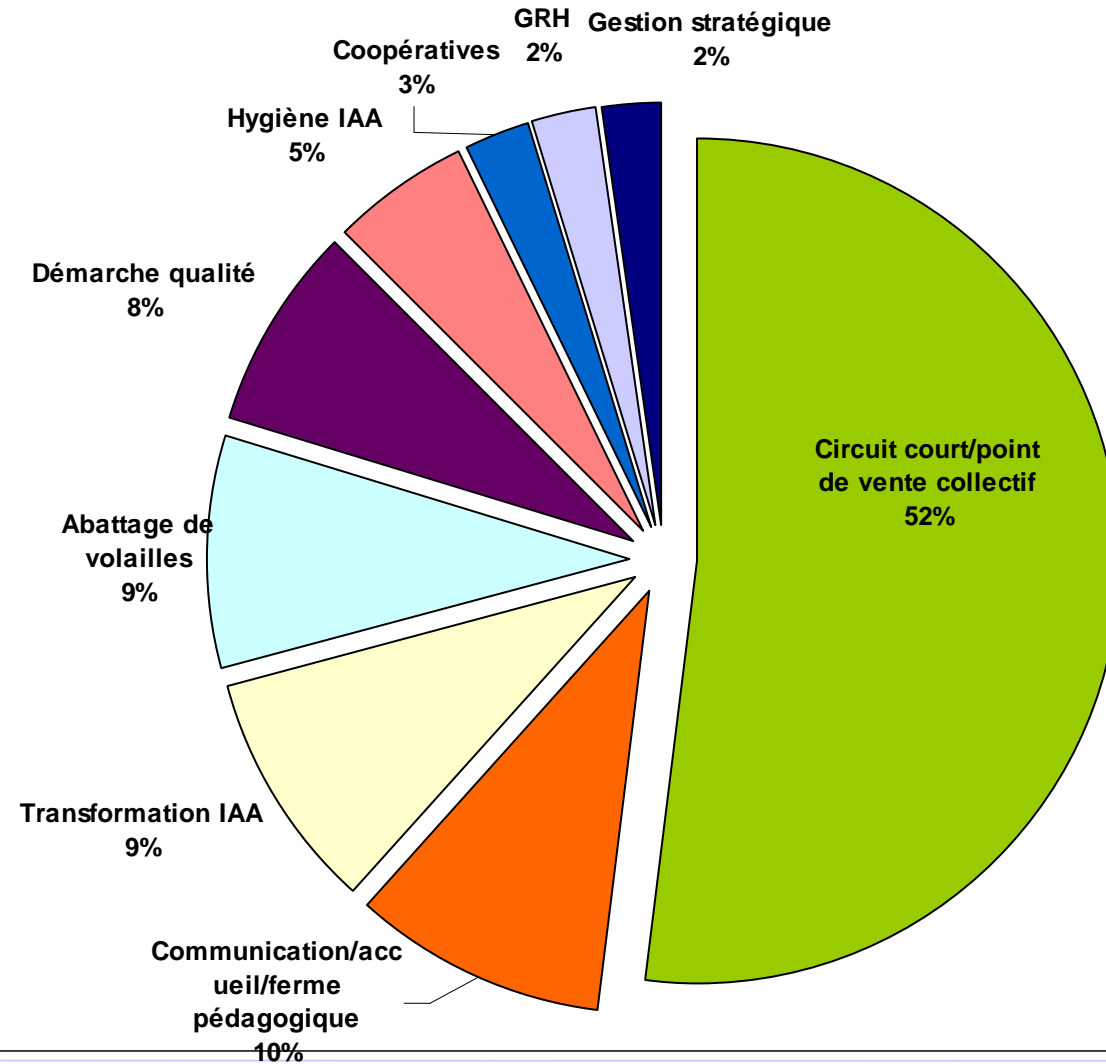


avec le **FEADER**



Rhône-Alpes Région

SOCIOECONOMIE VIVEA

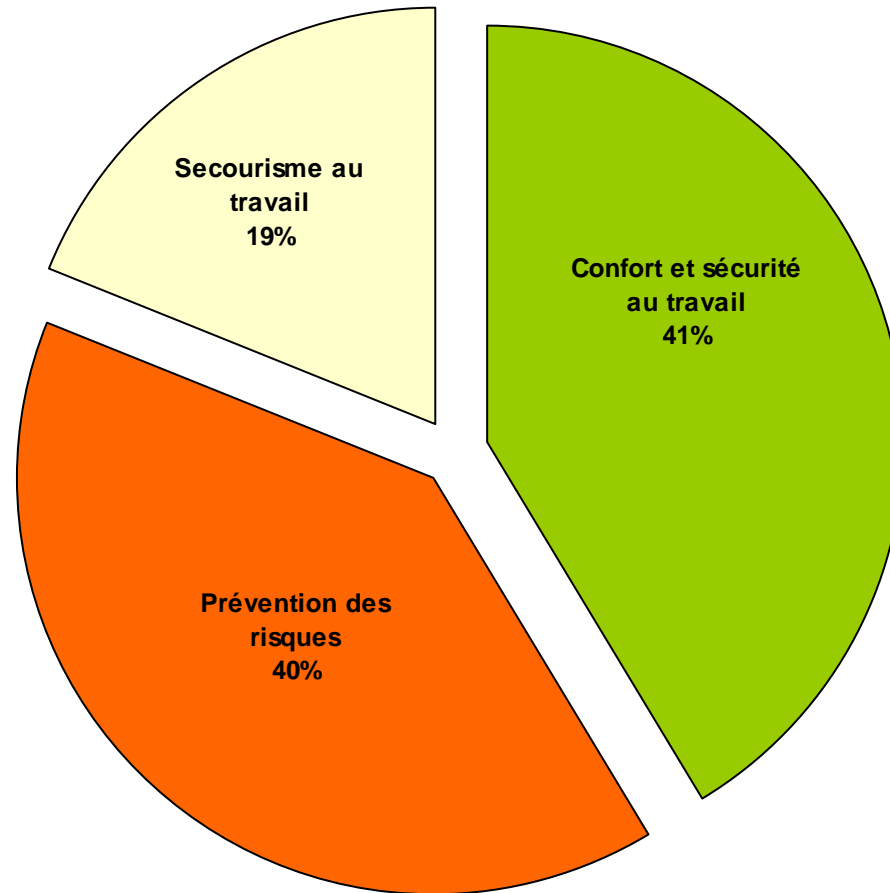


Mesure 111 – Novembre 2011

Volet 111A – Bilan des actions 2010

l'Europe
s'engage
en France

SANTE SECURITE AU TRAVAIL VIVEA



avec le **FEADER**



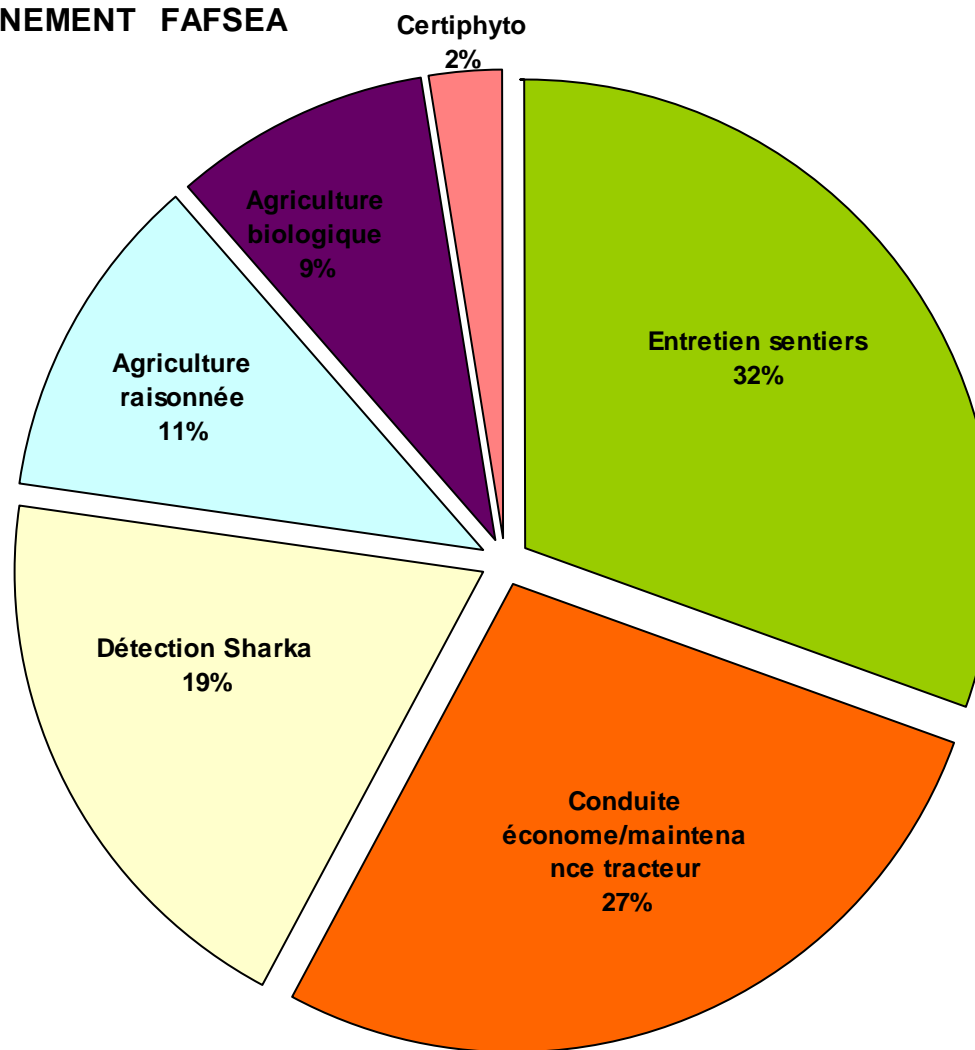
Rhône-Alpes Région

Mesure 111 – Novembre 2011

Volet 111A – Bilan des actions 2010

l'Europe
s'engage
en France

ENVIRONNEMENT FAFSEA



avec le **FEADER**



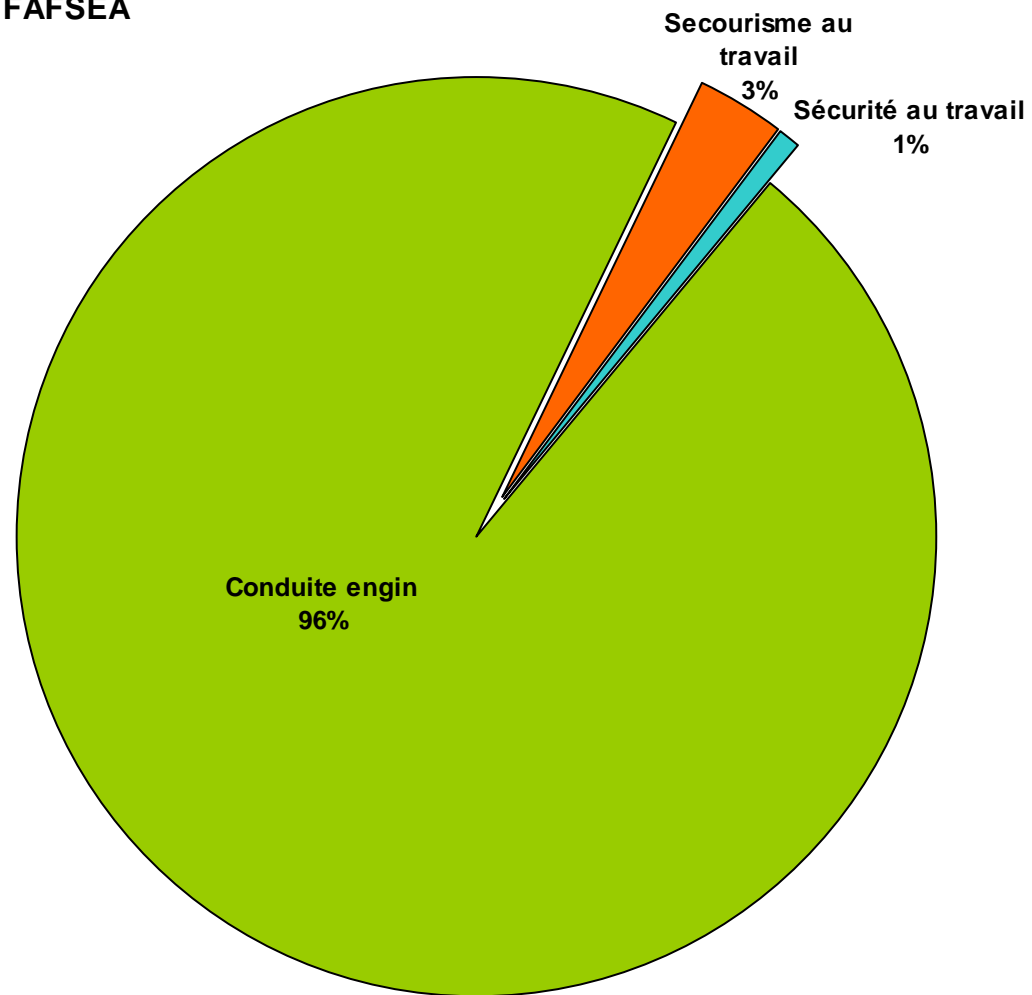
Rhône-Alpes Région

Mesure 111 – Novembre 2011

Volet 111A – Bilan des actions 2010

l'Europe
s'engage
en France

**SANTE SECURITE AU TRAVAIL
FAFSEA**



avec le **FEADER**



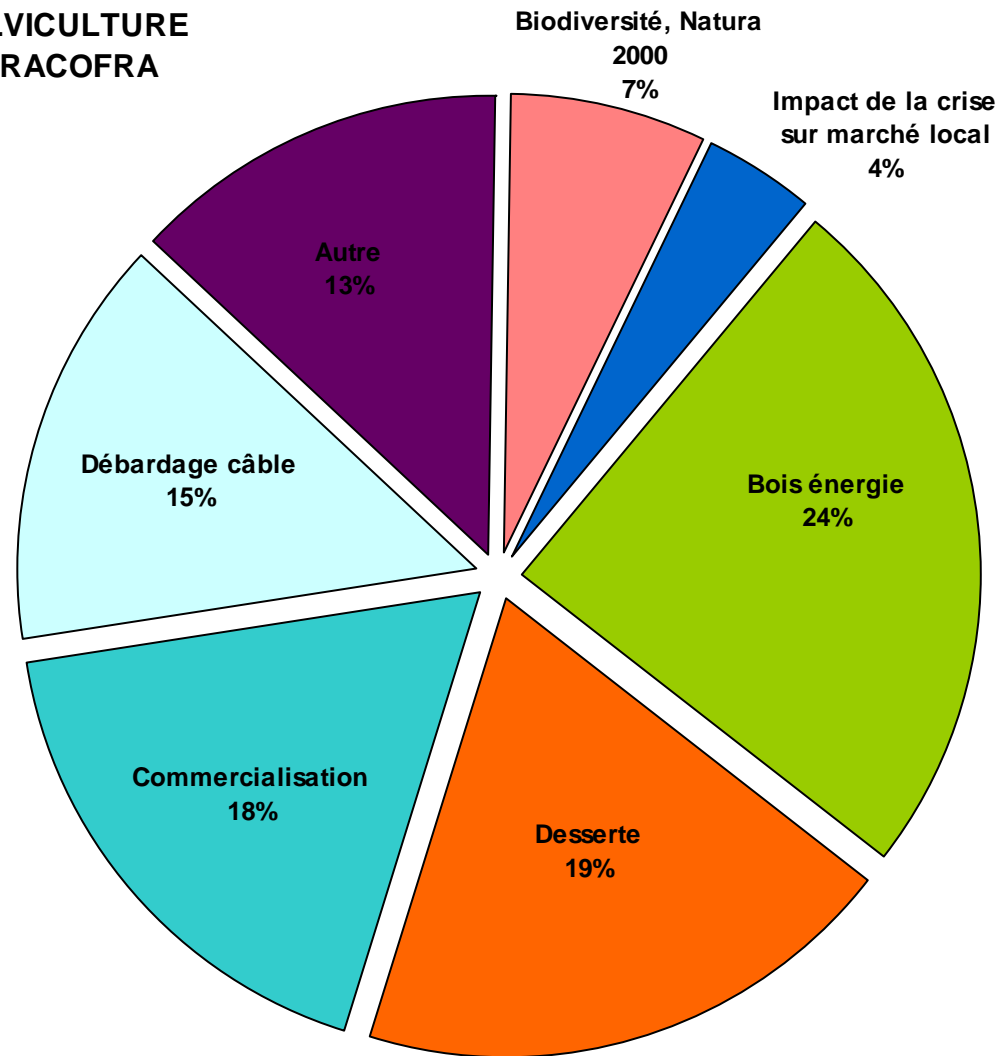
Rhône-Alpes Région

Mesure 111 – Novembre 2011

Volet 111A – Bilan des actions 2010

l'Europe
s'engage
en France

SYLVICULTURE
URACOFRA



avec le **FEADER**



Rhône-Alpes Région

Mesure 111 – Novembre 2011

Volet 111A – Bilan des actions 2010

Ingénierie VIVEA Circuits courts

5 projets retenus autour des questions:

- Comment accompagner des éleveurs conventionnels en filière longue pour les intéresser aux circuits courts? Repérage, mobilisation, formation?
- La politique tarifaire des PVC: compétences nécessaires et prérequis
- Transfert de connaissance entre agriculteurs expérimentés en CC vers ceux qui souhaitent s'y engager. Quel dispositif d'accompagnement? Autoévaluation des compétences.

l'Europe
s'engage
en France

avec le **FEADER**



Rhône-Alpes Région

Mesure 111 – Novembre 2011

Volet 111A

► Bilan Financier

MESURE 111A PREVISIONNEL

Demandeur	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
VIVEA (programme formation)	307 679,84 €	311 183,13 €	377 237,26 €	499 989,00 €			
VIVEA (ingénierie)			43 449,50 €	50 000,00 €			
FAFSEA	6 537,00 €	30 546,00 €	58 657,00 €	101 000,00 €			
URACOFRA	23 929,32 €	17 976,09 €	29 241,00 €	22 705,50 €			
AGEFOSPME	5 635,00 €						
AGEFAFORIA	0,00 €	9 132,03 €		16 200,00 €			
Ferme de Chosal	7 500,00 €						
TOTAL paiement prévisionnel	351 281,16 €	368 837,25 €	508 584,76 €	689 894,50 €	600 000,00 €	420 319,50 €	2 389 917,17 €
Total engagement	403 878,00 €	493 577,00 €	592 331,00 €	689 894,50 €	600 000,00 €	420 319,50 €	3 200 000,00 €
Différence engagement/Paiement	52 596,84 €	124 739,75 €	83 746,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	261 082,83 €

avec le **FEADER**

Volet 111A

► Arrêté préfectoral

- **Répartition de l'enveloppe FEADER : 600 K€ pour 2012**
 - 80 % : actions bénéficiant à des actifs (exploitants et salariés) des secteurs agricole, piscicole et aquacole (dont 5% disponibles pour la formation des agents de développement) y compris les actions d'ingénierie de la formation**
 - 10 % : actifs du secteur forestier**
 - 10 % : actifs du secteur agro-alimentaire**
- **Dépenses éligibles**
 - coût réel des sessions, au prorata du nombre d'heures stagiaires , dans la limite de 30 euros par heure stagiaire**

avec le **FEADER**

Volet 111A

► Priorités

Pour les agriculteurs (OC VIVEA)

- **Concrétiser la multifonctionnalité de leur exploitation et/ou adapter les systèmes aux contextes territoriaux et économiques afin de faire évoluer l'entreprise vers une plus grande durabilité**
- **Favoriser les pratiques visant à accroître la sécurité au travail ainsi que le bien-être animal**
- **Se professionnaliser dans les démarches qualité au niveau de la production et de la transformation (agriculture biologique prioritaire)**
- **S'impliquer dans les réflexions et organisations collectives de producteurs**
- **Maîtriser l'usage des produits phyto-pharmaceutiques (Plan Ecophyto - certiphyto)**

avec le **FEADER**

Volet 111A - Priorités

Pour les salariés du secteur agricole (OC FAFSEA)

- S'adapter aux mutations de l'entreprise, en lien avec le développement des filières et mieux prendre en compte les impacts environnementaux dans les pratiques quotidiennes
- Favoriser les pratiques visant à accroître la sécurité au travail ainsi que le bien-être animal
- Maîtriser l'usage des produits phyto-pharmaceutiques conformément au référentiel de formation relevant du Plan Ecophyto et accéder au certificat individuel mentionné dans le Plan Ecophyto

avec le **FEADER**

Volet 111A - Priorités

Pour les salariés du secteur agroalimentaire (OC AGEFAFORIA, AGEFOSPME)

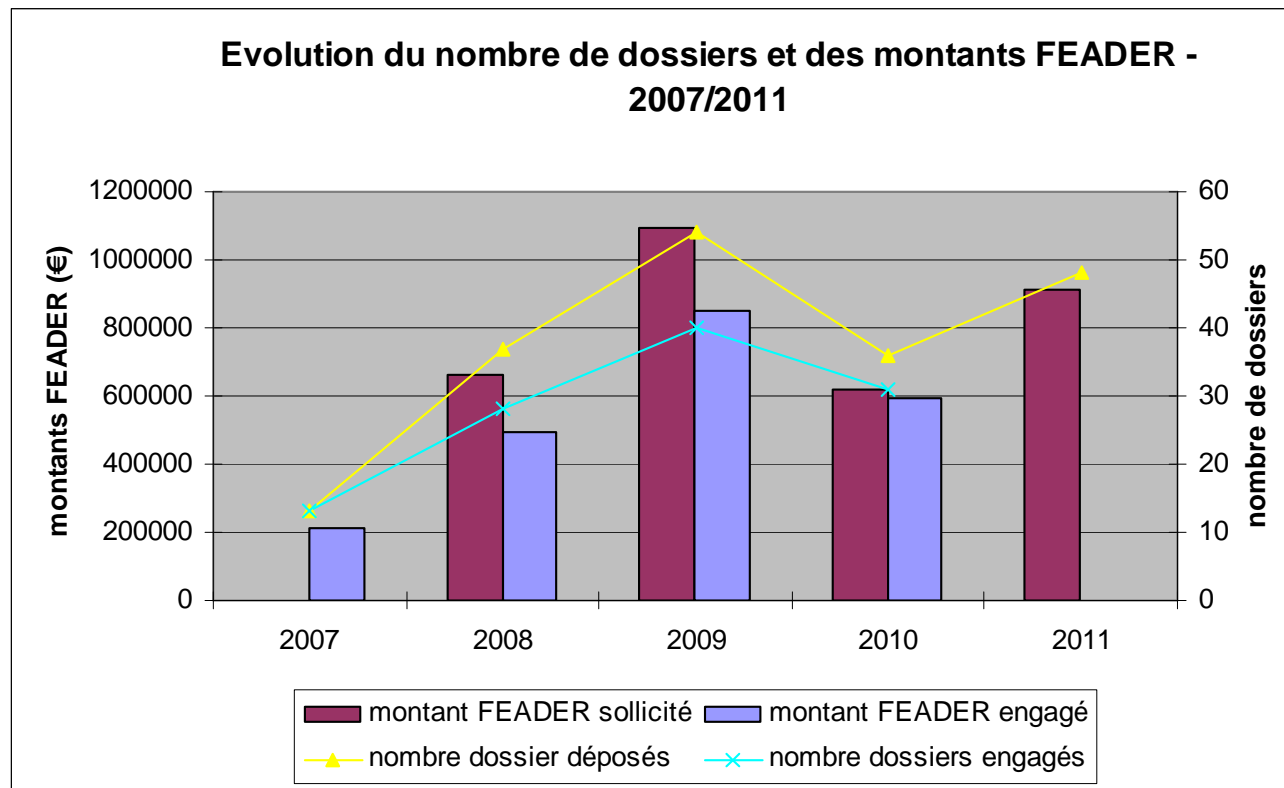
- S'adapter au développement de filières territoriales et mieux prendre en compte les impacts environnementaux dans les pratiques quotidiennes ainsi que la sécurité sanitaire des aliments
- Favoriser les pratiques visant à accroître la sécurité au travail ainsi que le bien-être animal (abattoirs)

Pour les actifs du secteur forestier (OF URACOFRA)

- Mieux se positionner au sein de la filière, développer le marché du bois en recherchant la valorisation des produits industriels bruts avec une transformation locale créatrice de valeur ajoutée (actions de certification forestière prioritaires)
- Valoriser et organiser la filière biomasse

VOLET 111 B

► Bilan 2007-2010



- 188 dossiers déposés de 2007 à 2011 (dont 48 en 2011)
- 2,15 M€ engagés de 2007 à 2010 (116 dossiers)

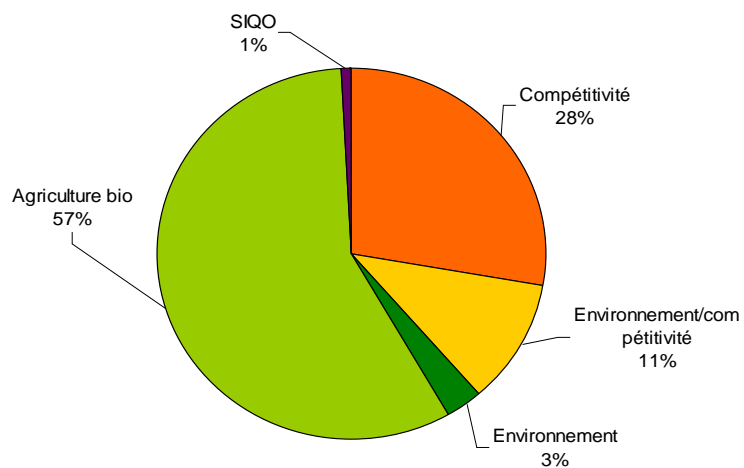
avec le FEADER

VOLET 111 B

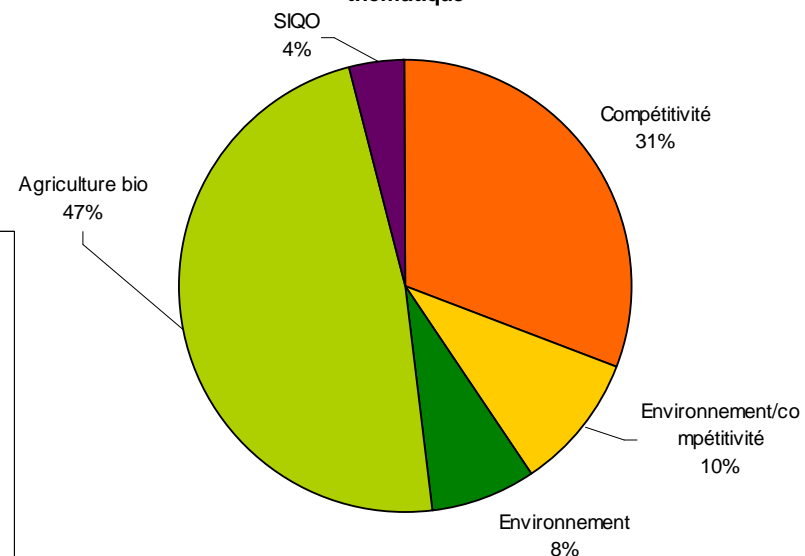
► Bilan 2007-2010 : répartition par thématique

l'Europe
s'engage
en France

Répartition des montants FEADER engagés de 2007 à 2010 par thématique



Répartition des dossiers déposés entre 2007 et 2010 par thématique



► Prédominance de l'agriculture bio

avec le FEADER



Rhône-Alpes Région

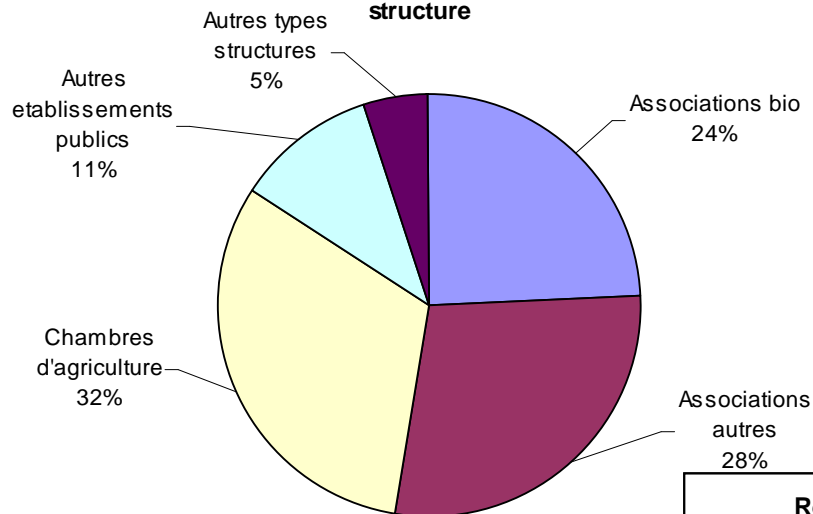
Mesure 111 – Novembre 2011

VOLET 111 B

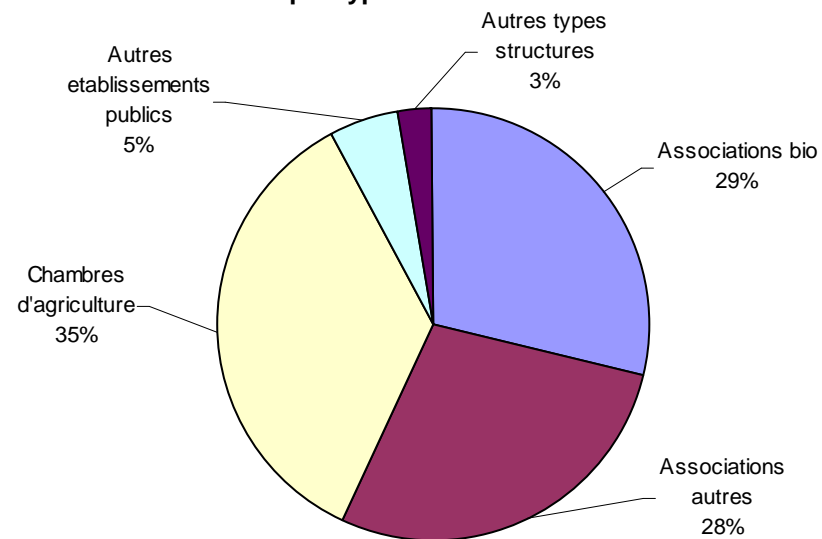
► Bilan 2007-2010 : répartition par type de structure



Répartition des dossiers déposés de 2007 à 2010 par type de structure



Répartition des montants FEADER engagés de 2007 à 2010 par type de structure



avec le **FEADER**



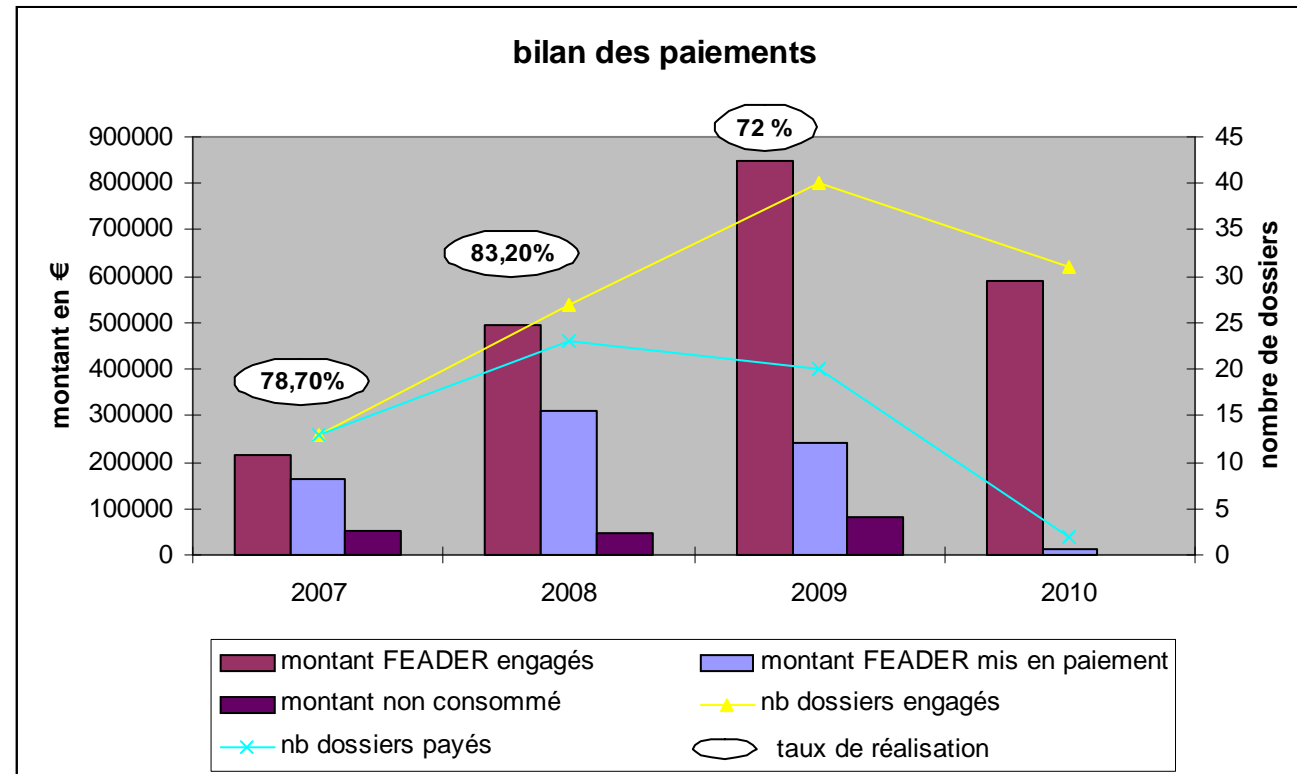
Rhône-Alpes Région

Mesure 111 – Novembre 2011

VOLET 111 B

► Bilan 2007-2010 : bilan des paiements

l'Europe
s'engage
en France



- Montant total payé : 674 969 €,
soit 31 % des montants engagés
- Montant total non consommé : 182 275 €
soit un taux de réalisation de 79,24 %

avec le FEADER



Rhône-Alpes Région

Mesure 111 – Novembre 2011

VOLET 111 B

► analyse des dossiers 2011

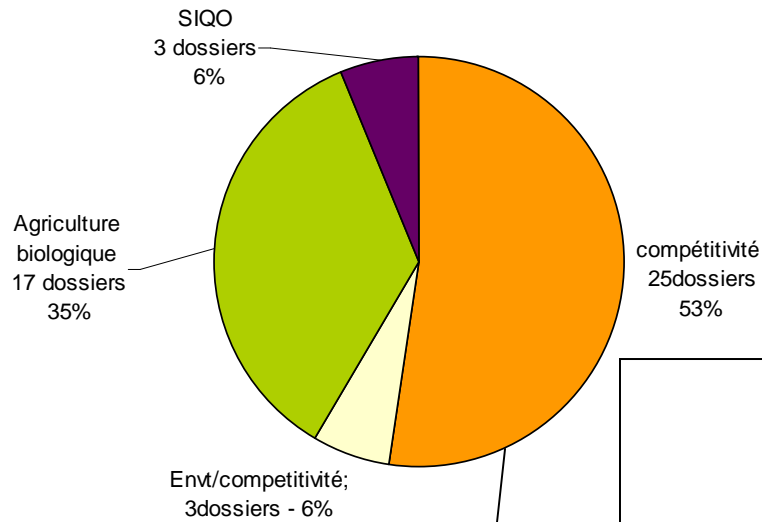


48 dossiers déposés pour 910 542 € de FEADER sollicité

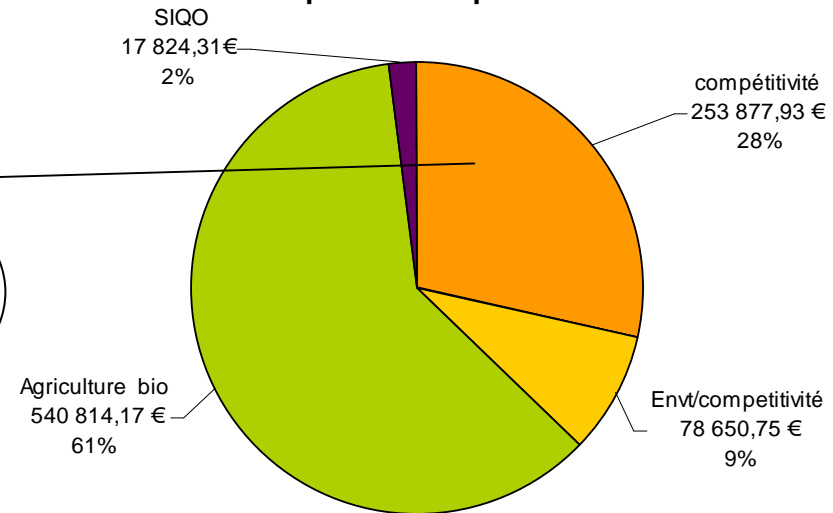
➔ **Nombre de dossiers en hausse, notamment sur thématique « compétitivité »**

➔ **AB reste dominant en montant sollicité**

Répartition du nombre de dossiers déposés en 2011 par thématique



Répartition des montants FEADER sollicités en 2011 par thématique



revenu, coûts de production, valeur ajoutée, qualité des produits, conditions de travail

avec le FEADER



Rhône-Alpes Région

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Volet 111B Perspective 2012-2013

	2007	2008	2009	2010	2011	total 2007-2011
nombre dossier déposés	13	37	54	36	48	188
FEADER sollicité		662 601,32	1 094 998,99	616 776,16	913 611,17	3 287 987,63
Engagement :						
<i>nb dossiers engagés</i>	13	27	40	31		111
montant FEADER engagés	214 299,37	495 981,96	850 341,37	591 802,69		2 152 425,39
		-25,15%	-22,34%	-4,05%		
<i>part dossier bio</i>	13	19	15	17	17	81
	214 299,37	291 082,84	377 578,12	350 668,13	540 814,17	1 774 442,63
	100,00%	58,69%	44,40%	59,25%	59,20%	57,87%
Paie ment						
<i>nb dossiers payés</i>	13	23	20	2		
montant FEADER mis en paiement	164 672,51	310 448,02	239 069,28	14 474,17		
payés	164 672,51	278 733,18	217 089,84	14 474,17		674 969,70
montant non consommé	49 626,86	48 660,55	82 624,77	1 362,83		182 275,01
taux réalisation	78,70%	83,42%	71,99%	94,84%		79,24%

► Disponibilité FEADER 2007-2013 : **3 590 000 €**

Montant prévisionnel restant pour 2012-2013 à ce jour : **527 032 €**

(réabondement possible à prévoir...)

➔ Nécessité de **sélection plus restrictive** et **priorisation des dossiers**

► Contrainte du calendrier de fin de programmation

avec le **FEADER**

VOLET 111 B

► appel à projet 2012

Principes généraux :

- Dernier appel à projet de la programmation
- Actions portant sur 2012 et/ou 2013 uniquement → date limite de fin de réalisation = 31 décembre 2013.
- Dépôt dossier de demande de subvention : au plus tard 31 décembre 2012.
- Restriction des thématiques 2012-2013 : AB, Grenelle environnement, compétitivité
- Recentrage sur la diffusion effective du projet (en lien avec circulaire): importance, qualité, plan de diffusion, efficacité
- Critères de sélection et priorisation des dossiers

avec le **FEADER**

VOLET 111 B

► appel à projet 2012

Thématiques retenues pour 2012-2013

1/ Développement de l'agriculture biologique

2/ Projets portant sur les thématiques identifiées dans le cadre du Grenelle de l'environnement : diffusion de connaissances et pratiques visant

- à lutter contre le changement climatique et à maîtriser la consommation d'énergie,
- à préserver les ressources en eau (en qualité et en quantité),
- à préserver la biodiversité.

3/ Compétitivité des entreprises : développer la capacité et les démarches d'innovation, favoriser la mise à jour des connaissances scientifiques, techniques, économiques, améliorer la qualité des produits et la sécurité alimentaire, inciter les démarches collectives, le développement de la valeur ajoutée, l'émergence des SIQO de moins de 5 ans.

4/ Amélioration de l'environnement et de l'espace rural : diffusion de connaissances techniques et scientifiques, de pratiques culturelles novatrices, protection des paysages, aménagement durable des territoires.

5/ Réorganisation des signes de qualité viticole pour s'adapter à la nouvelle classification communautaire : diffuser et faciliter la mise en oeuvre des nouveaux cahiers des charges.

avec le **FEADER**

VOLET 111 B

► appel à projet 2012

Critères de sélection et priorisation: PROPOSITION

- action contribuant au développement de l'agriculture biologique, et s'inscrivant dans le cadre de la stratégie régionale de développement de l'agriculture biologique
 - action répondant aux autres thématiques du présent appel à projet, et en lien avec les réflexions menées dans le cadre du PRAD
 - action répondant à une problématique de filière prioritaire ou en crise
 - action à portée régionale
 - qualité du programme de diffusion présenté : contenu précis, pertinence et efficacité de la diffusion, diffusion large et accessible ...
 - caractère innovant du projet et des informations diffusées
 - qualité du descriptif des actions présentées dans le dossier
 - caractère partenarial du projet
- Selon la disponibilité des crédits FEADER, les dossiers éligibles sélectionnés seront engagés par ordre de priorité fixé par cette liste
- Limitation par structure :
- 4 dossiers par an pour un montant total maximum de 80 000 € de FEADER sollicité par an, hors dossier portant sur des projets à caractère exceptionnel, de type événementiel.

avec le **FEADER**

Demande de Paiement

Document à fournir : la demande de paiement du bénéficiaire du FEADER devra obligatoirement comprendre :

- le formulaire de demande de paiement
- les annexes 1a,1b, 2, 3 relatives à l'ensemble des dépenses réalisées pour la mise en œuvre de votre projet et aux recettes générées par le projet
- toutes les pièces justificatives relatives aux dépenses et recettes,
- tout document attestant de la participation effective des destinataires de l'action, et notamment les feuilles de présence (annexe 7b) et liste des destinataires (annexe 7c)
- les **indicateurs de réalisation** (annexe 5b pour les actions d'ingénierie, ou annexe 5c pour les autres types d'actions)
- un compte rendu d'activité comprenant un volet qualitatif à la dernière demande de paiement,
- l'ensemble des livrables et justificatifs techniques de réalisation, mentionnés dans la décision juridique d'attribution de subvention FEADER.
- tout document attestant du respect de la publicité du soutien du FEADER

Il est rappelé que fournir les **indicateurs de réalisation** demandés constitue une obligation réglementaire communautaire que le porteur de projet doit remplir. Le porteur de projet doit donc se donner les moyens de pouvoir renseigner les indicateurs demandés, mais il reste libre de définir, comme il l'entend, les moyens de recensement à mettre en œuvre pour y parvenir.